

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 2 février 2022

Objet : INNOVATION, ATTRACTIVITÉ, EUROPE

Synthèse du rapport :

Le Département poursuivra ses partenariats avec les établissements du territoire à travers le nouveau Contrat de Plan Etat-Région (2021-2027), la poursuite des partenariats engagés et le soutien aux projets innovants, dans les domaines de compétence de ses politiques publiques. La mobilisation des financements européens sera également encouragée dans le cadre du lancement de la nouvelle génération de fonds, FSE et FEDER notamment.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme ROUSSET, rapporteur au nom de la 1^{ère} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour, 1 conseiller ne prenant pas part au vote – M. PAUTREL), dans la séance du 2 février 2022 ;

DECIDE :

- d'approuver l'ensemble des propositions exposées au rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;***
- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers annexés ;***

- d'approuver l'attribution des subventions, participations ou dons au profit des bénéficiaires et pour les montants mentionnés dans le tableau ci-après :

| Bénéficiaires | Imputation | BP 2022 |
|---|-------------------------------------|-----------------|
| Projet GLAZ | 65-91-65738.105 / ESRIF047 | 32 000 € |
| Chaire IEP | 65-91-65738 | 7 500 € |
| Ecomaterre | 65-91-6568 | 7 000 € |
| FONDATION RENNES 1 | 011-91-6288 | 10 000 € |
| SOUTIEN AUX ETABLISSEMENTS (2020-2022) Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne | 65-91-6568 / ESRIF010 – 2020 | 5 000 € |
| Association meilleurs apprentis | 65-93-6574 | 3 600 € |

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 3 février 2022

Le directeur général du pôle dynamiques territoriales

Laurent COURTET